



- Fiche d'inscription -
ALSH ETE 2020

Petite à grande section (classes fréquentées en 2019/2020)

JUILLET/AOÛT

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Classe fréquentée en 2019/2020

☎ :

① :

<input type="checkbox"/> CAF	<input type="checkbox"/> MSA
<input type="checkbox"/> Commune	
<input type="checkbox"/> Hors commune	
Merci de cocher les cases ci-dessus	

ACCUEIL DE LOISIRS

Cocher la ou les case(s) correspondante(s) au(x) jour(s) de présence à l'accueil de loisirs.
Inscription à la journée.

Semaine 28				
L	M	M	J	V
6	7	8	9	10

Semaine 29				
L	M	M	J	V
13	14	15	16	17

Semaine 30				
L	M	M	J	V
20	21	22	23	24

Semaine 31				
L	M	M	J	V
27	28	29	30	31

Semaine 32				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7

Semaine 33				
L	M	M	J	V
10	11	12	13	14

Semaine 34				
L	M	M	J	V
17	18	19	20	21

Semaine 35					Sem 36
L	M	M	J	V	L
24	25	26	27	28	31

J'atteste sur l'honneur exercer une profession rentrant dans le cadre des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation.

RAPPEL : L'enfant devra être déposé à l'accueil de loisirs entre 7h30 et 9h et ne pourra être récupéré par les parents qu'à partir de 17h et jusqu'à 18h30.

Fiche à remettre dans les boîtes aux lettres ALSH/ALP des Girards ou des Noël's au plus tard le **mercredi 1 juillet** ; Après cette date, **toute inscription est définitive**.

Vous avez également la possibilité de vérifier l'inscription de votre enfant via le lien : www.vineuil41.fr rubrique « Portail familles »

Merci de joindre la photocopie de la lettre de droit à bons CAF ainsi que la photocopie recto/verso des bons MSA.

Le délai d'inscription passé, la mairie se réserve le droit de ne pas prendre en compte celle-ci

Autorisation parentale :

Je soussigné(e).....responsable de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des services péri et extra-scolaires. (www.vineuil41.fr)

Date et Signature(s) :